

# DÉCISIONS

## DÉCISION (UE) 2015/945 DU CONSEIL

du 15 juin 2015

### portant nomination d'un suppléant allemand du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement allemand,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 26 janvier et le 5 février 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116 <sup>(1)</sup> et (UE) 2015/190 <sup>(2)</sup> portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020.
- (2) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M<sup>me</sup> Helma OROSZ,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

#### *Article premier*

Est nommé suppléant du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

— M. Marcel PHILIPP, *Oberbürgermeister der Stadt Aachen*.

#### *Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2015.

*Par le Conseil*

*Le président*

K. GERHARDS

---

<sup>(1)</sup> JO L 20 du 27.1.2015, p. 42.

<sup>(2)</sup> JO L 31 du 7.2.2015, p. 25.